



Centre de recherche sur l'intervention éducative
Faculté d'éducation
Université de Sherbrooke

PROPOSITION DE POLITIQUE DE SOUTIEN À LA FORMATION À LA RECHERCHE S'ADRESSANT AUX MEMBRES ÉTUDIANTS DU CRIE 2008-2009

Le CRIE dispose pour l'année 2008-2009 d'un fonds de 5000 \$ afin de soutenir l'implication des étudiantes et étudiants membres du CRIE à des activités scientifiques et de formation (communication à titre de premier auteur, publication, formation à la recherche etc.) en lien avec les axes de recherche du CRIE.

Critères d'admissibilité

- 1° Être étudiante ou étudiant membre du CRIE;
- 2° Être étudiante ou étudiant inscrit à temps complet ou à temps partiel dans un programme de formation à la recherche à l'Université de Sherbrooke.

Critères d'obtention

1. Être un membre étudiant actif au sein du CRIE;
2. Solliciter un soutien dans le cadre d'une activité en lien avec l'un ou l'autre des axes de recherche du CRIE;
3. Avoir déjà déposé une demande de soutien financier auprès de la Faculté d'éducation, de l'AGEMDEUS (Association générale étudiante de la maîtrise et du doctorat de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke) ou encore du SCCCUS (Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke);
4. Avoir également sollicité un soutien financier auprès de sa directrice ou de son directeur de recherche à même ses subventions de recherche;
5. Joindre à la demande de soutien financier les preuves de l'acceptation de la communication, de l'inscription à une formation ou autre pièces justificatives pertinentes à la demande;
6. S'engager à fournir un rapport de participation dans les deux semaines suivant la fin de l'activité.

Modalités de présentation d'une demande de soutien aux activités

Remplir le formulaire *Demande de soutien à la formation à la recherche* (disponible au secrétariat du CRIE) et y adjoindre tous les documents et pièces justificatives requis. Les demandes doivent être soumises au moins un mois avant la tenue de l'événement pour lequel un soutien est demandé.

Procédure d'attribution du soutien aux activités

Le budget est attribué par ordre d'entrée des demandes, jusqu'à épuisement du fonds, à raison d'un maximum de 600 \$ par étudiant pour une participation à une activité se déroulant hors du Québec et d'un maximum de 400 \$ pour une activité se déroulant au Québec. Un montant total de 2500 \$ est disponible à la session d'automne; le même montant est disponible à la session d'hiver en plus du solde de l'automne, le cas échéant. Les demandes sont soumises au directeur du CRIE.

Procédure de réclamation des dépenses encourues

Remplir le formulaire *Rapport de participation* (disponible au secrétariat du CRIE) et y adjoindre les documents et pièces justificatives requis. Un rapport de participation doit être fourni dans les deux semaines suivant la fin de l'activité.

Yves Couturier, membre professeur du CRIE

François Larose, membre professeur du CRIE

Johanne Lebrun, membre professeure du CRIE

Philippe Maubant, directeur du CRIE

Anne Catherine McConnell, membre étudiante du CRIE, représentante des membres étudiants

Amey Lee Martel, membre étudiante du CRIE, représentante des membres étudiants

Proposition préparée le 26 juin 2008

Proposition soumise au Comité scientifique du CRIE le 29 août 2008 et adoptée le 4 septembre 2008.